

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1826

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Travert,
Mme Untermaier, Mme Valter et M. Tourret

ARTICLE 28

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« en appliquant aux affaires »

les mots :

« pour les litiges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.